



Droit public paiement majoration des heures supplémentaires

Par **alchemille76**, le **30/05/2011** à **15:51**

Bonjour,

Je suis infirmière, salariée de la fonction publique hospitalière, en décembre 2010 j'ai dû faire le choix, de rester en catégorie B ou de passer en catégorie A avec une montée d'échelons, la direction nous avait alors informés que le paiement rétroactif des salaires se ferait sur le salaire du mois d'avril 2011 .

Des heures supplémentaires sont intégrées à mon planning et me sont rémunérées en fonction des heures effectuées chaque mois.

J'ai eu mon rappel des majorations de salaires et primes exception faite des majorations des heures supplémentaires.

La question du paiement du rappel de la majoration des heures supplémentaires effectuées ces quatre derniers mois a été posée en CTE, la direction a répondu que la loi ne prévoyait pas de rappel de majoration sur ces heures supplémentaires.

Merci de bien vouloir étudier cette question.

Par **pepelle**, le **01/06/2011** à **21:37**

C'est simple, vous demandez le texte de loi (moi je pense plutôt à une circulaire) à votre administration pour qu'elle prouve son refus de majorer les HS; faites le par l'intermédiaire de vos syndicats si besoin est.

Par **alchemille76**, le **02/06/2011** à **13:24**

Bonjour,

Je vous remercie de votre réponse et suggestion.

Cordialement